

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1145 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....30 octobre 2003
Heure..... 14 h 15
LieuSALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 67 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 14 h 45

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Robert Arpin proposé par Hélène Robert accepte
Robert Arpin est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 1

Que l'ordre du jour soit le suivant

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 16 mai 2003
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Dossier «Assurances collectives»
 - a) Informations
 - b) Décisions à prendre
7. Appui aux luttes : FRAPRU
8. Varia

Proposée par Marcel Elbaz
Appuyée par Jean Karam
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2003

Recommandation 2

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 16 mai 2003 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Michel Desmarais
Appuyée par Paule Mauffette
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Ce point est reporté à la prochaine assemblée syndicale.

5. INFORMATIONS

Jean Trudelle informe l'assemblée que le SPECA participera à une campagne Amnistie internationale de signatures de deux pétitions adressées au président de la Russie, Vladimir Poutine. La première vise à protester contre l'emprisonnement d'enfants en Russie et la deuxième demande une enquête sur la disparition de deux femmes tchéchènes. Un kiosque sera monté à l'agora les 10 et 12 novembre 2003. Jean Trudelle demande le soutien de bénévoles pour tenir le kiosque et invite les enseignants à venir signer les pétitions.

6. DOSSIER ASSURANCES COLLECTIVES

a) **Informations** : Yves Coutu donne les informations générales sur le dossier et présente les propositions issues de la réunion des syndicats adhérant aux polices 1008-1010 et qui sont contenues dans le document AS-1.2.

b) **Décisions à prendre**

L'assemblée étudie les propositions soumises par l'exécutif en les discutant de façon distincte, compte tenu que l'adoption des premières peuvent influencer le choix des suivantes

Recommandation 3

Remarque : sans préjuger du résultat des votes sur les recommandations 2 et 3, cette première recommandation implique des hausses des primes minimales de :

- 8,6% pour l'assurance maladie de base
- 2,4% pour l'assurance maladie complémentaire
- 10,0% pour l'assurance salaire longue durée

Que le SPECA mandate son représentant ou sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter le principe du renouvellement des contrats 1008 et 1010 liant la FNEEQ et La Capitale.

Proposée par Yves Coutu
Appuyée par Annette Gélinas
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 4

Remarque : sans préjuger du résultat des votes sur la recommandation 3, cette deuxième recommandation implique des hausses des primes minimales de :

- 9,3% pour l'assurance maladie de base
- 2,4% pour l'assurance maladie complémentaire
- 10,0% pour l'assurance salaire longue durée

Que le SPECA mandate son représentant ou sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour :

- accepter le principe de la « mutualisation » des risques des protections en assurance maladie de base et complémentaire pour les secteurs public et privé avec comme objectif d'établir, à compter du 1^{er} janvier 2005, des primes uniques en assurance maladie pour les secteurs public et privé de la FNEEQ;
- accepter, entre-temps, que les primes en assurance maladie de base en 2004 soient différenciées en faveur du secteur public du même montant que la différence qui a eu cours durant 2003 en faveur du secteur privé de la FNEEQ.

Proposée par Yves Coutu
Appuyée par Annette Gélinas
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 5

Remarque: la troisième recommandation implique des hausses des primes valant environ :

- 10,4% pour l'assurance maladie de base
- 29,6% pour l'assurance maladie complémentaire (moins le coût de l'homéopathie)
- 10,0% pour l'assurance salaire longue durée

Que le SPECA mandate son représentant ou sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour :

- accepter les conditions de renouvellement des polices d'assurance 1008 et 1010 y incluant les modifications à apporter au contrat et les améliorations en regard des services professionnels, en excluant les services d'homéopathie;

Proposée par Alain Long
Appuyée par Jean Trudelle
Adoptée à la majorité

Recommandation 6

Que le SPECA mandate son représentant ou sa représentante à la réunion des syndicats adhérents (RSA) d'accepter la modification suivante aux contrats d'assurance :

Pour faire suite à l'ajout de la carte à paiement différé au 1er janvier 2003, que l'article 6 de l'annexe 1, dans le cas du contrat 1008, l'article 7 de l'annexe 1 dans le cas du contrat 1010A de telle sorte de réduire la réserve pour prestations envisagées mais non rapportées de 8%.

Proposée par Marcel Elbaz
Appuyée par André Martineau
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 7

Considérant qu'un certain nombre de professeurs enseignant au Collège en Techniques ambulancières depuis plusieurs années ne peuvent bénéficier de l'assurance collective, ayant un statut de chargés de cours, même s'ils reçoivent une rémunération équivalente à un professeur à temps complet;

considérant que depuis de nombreuses années le ministère de l'Éducation continue de remettre à plus tard sa décision quant à la création d'un DEC en Techniques ambulancières, ce qui rendrait ces professeurs éligibles aux bénéfices de l'assurance collective;

Que l'on réclame que des professeurs à l'AEC en Techniques ambulancières pour qui la principale source de revenu provient de cet enseignement et qui atteignent ainsi l'équivalent d'un plein salaire d'enseignant depuis au moins trois ans puissent adhérer aux polices d'assurances collectives au même titre que les professeurs de l'enseignement régulier.

Proposée par Pierre Bayard
Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 8

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour exiger de la FNEEQ et de la CSN qu'elles dénoncent publiquement les compagnies pharmaceutiques dont les pratiques sont intimement liées aux augmentations des primes de l'ensemble des régimes d'assurance médicaments au Québec et au Canada.

Proposée par Monique Boucher
Appuyée par Diane Labarre
Adoptée à l'unanimité

7. **FRAPRU**

Philippe Boudreau présente à l'assemblée les différentes revendications du FRAPRU dans le dossier du logement social.

Recommandation 9

Que l'assemblée syndicale du SPECA souscrive aux revendications du FRAPRU dans le cadre de la campagne pour le logement social qu'il mène actuellement, à savoir de demander aux élus :

- de s'engager ouvertement et fermement en faveur du maintien des programmes de développement de logement social, voire de leur bonification;
- de s'engager tout aussi fermement en faveur des programmes d'entretien des logements sociaux existants et en faveur du maintien des loyers à 25% des revenus des ménages des locataires;
- et enfin, de s'opposer à tout projet de loi, de budget ou de politique ayant pour effet de ralentir le développement du logement social, de compromettre l'avenir du parc existant ou d'augmenter le taux d'effort des locataires.

Proposée par Philippe Boudreau
Appuyée par Pascale Charest
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 15 h 50.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire